

8 septembre

**Discours du Trône pour l'ouverture de la session 1831-1832, prononcé
par Sa Majesté**

DISCOURS

PRONONCÉ

Par Sa Majesté

DANS LA SÉANCE DES CHAMBRES RÉUNIES,

LE 8 SEPTEMBRE 1831,

POUR L'OUVERTURE DE LA SESSION.

Messieurs,

Je suis heureux de me trouver, pour la seconde fois, au milieu des Représentans de la Nation.

Les preuves d'amour et de dévouement que le peuple Belge n'a cessé de me donner, depuis le jour où j'ai mis le pied sur le sol de ma patrie adoptive, ont pénétré mon cœur du sentiment d'une vive reconnaissance. Cet élan spontané de tout un peuple, en m'inspirant un bien légitime orgueil, m'a fait comprendre toute l'étendue des devoirs qui me sont imposés. Je ne me dissimule aucune des nombreuses difficultés de ma position; mais, aidé de vos lumières et de votre expérience, je saurai les surmonter.

Lorsque les principes posés dans la Constitution que j'ai juré d'observer auront reçu, par les projets de loi qui seront soumis à vos délibérations, le développement qu'ils attendent encore, le Belge jouira d'une plus grande somme de liberté qu'aucun autre peuple de l'Europe.

La crise que le pays a dû traverser pour arriver à sa régénération politique, a momentanément froissé une partie de ses intérêts matériels. C'est à satisfaire ces intérêts, en encourageant l'industrie et en procurant de nouveaux débouchés au commerce, que devront tendre désormais nos efforts réunis.

Les rapports déjà si heureusement établis avec la France et l'Angleterre, et qui bientôt, je l'espère, s'étendront aux autres puissances, faciliteront l'accomplissement de cette tâche.

Des négociations viennent d'être ouvertes pour amener un arrangement définitif de nos différends avec la Hollande. L'honneur, les intérêts du peuple Belge y seront défendus avec persévérance et dignité. Comme vous, Messieurs, comme la Nation entière, j'attends avec confiance l'issue de ces négociations dont le résultat vous sera soumis.

La neutralité de la Belgique, garantie par les cinq puissances, ne conçoit pas la possibilité d'apporter des modifications dans son système défensif. Cette possibilité, admise en principe par les puissances qui ont pris part à l'érection des forteresses de 1815, sera, je n'en doute point, reconnue par la Nation. Des négociations auront lieu pour régler l'exécution des mesures qui se rattachent à la démolition de quelques-unes de ces places. Heureux de pouvoir resserrer encore les liens qui unissent les deux peuples, la Belgique donnera, en cette occasion, une preuve de sa reconnaissance envers la France; l'Europe, un gage éclatant de sa juste confiance dans la loyauté du Roi des Français.

Les services éminents rendus par la France, nous reportent involontairement vers un événement récent, dont, je dois le dire, on s'est trop exagéré les conséquences. La Belgique, confiante à l'excès dans les engagements contractés par la Hollande envers les cinq puissances, et qu'elle-même avait souscrits, s'est vue tout-à-coup surprise par une armée dont les forces excédaient de beaucoup celles qu'elle avait à leur opposer.

Dans ces pénibles circonstances, le secours de puissances amies devint urgent, indispensable. Vous savez avec quel généreux empressement il a été accordé.

Si le courage individuel, si la bravoure qu'on n'a jamais contestée au peuple Belge, avaient pu suppléer au défaut d'organisation et d'ensemble qui se font sentir dans notre jeune armée, nul doute (et vous en croirez mon témoignage) que nous n'eussions victorieusement repoussé une agression déloyale et contraire à tous les principes du droit des gens. La Nation n'en sentira que plus vivement l'impérieuse nécessité des réformes déjà commencées, et qui se poursuivent avec une activité dont les résultats ne se feront point attendre. Dans peu de jours, la Belgique aura une armée qui, s'il le fallait de nouveau, se rallierait autour de son Roi, saurait défendre avec honneur, avec succès, sa liberté, sa dépendance et les droits de la patrie.

Des projets de loi vous seront présentés, durant cette session, pour donner au Gouvernement sa part légitime d'influence dans la composition des corps de l'armée, rendre la confiance au soldat, et assurer une juste récompense à ceux qui se seront signalés au jour du danger.

Messieurs, j'appellerai votre sollicitude toute particulière sur l'état des finances. Je sais les soins que réclame cette partie si essentielle du service public. La pensée dominante de mon Gouvernement sera toujours d'introduire

successivement dans les dépenses publiques les économies si hautement sollicitées par l'état de la société, et à l'aide desquelles il sera permis d'alléger peu à peu les charges qui pèsent sur le peuple.

Aujourd'hui, néanmoins, des sacrifices sont encore nécessaires, d'une part pour couvrir les frais de la réorganisation de l'armée, et de l'autre pour compenser une diminution dans les recettes, que les circonstances où nous nous trouvons temporairement placés font entrevoir comme inévitable. La Nation a prouvé qu'elle ne reculait point devant les sacrifices qui lui étaient commandés par l'honneur et l'intérêt du pays. Elle saura supporter encore ceux dont le Gouvernement aura justifié la nécessité.

La confiance avec laquelle la Nation tout entière est venue jusqu'ici au devant de son Roi, me donne le droit de compter sur le concours de ses Représentans pour toutes les mesures qui peuvent contribuer au bien-être du pays. Mes espérances ne seront point déçues. La Belgique nous verra, animés d'une même pensée, travailler de concert au bonheur et à la gloire de cette patrie devenue la mienne, de cette patrie à laquelle je ne cesserai de vouer toute ma sollicitude, comme je lui ai voué déjà mes plus chères affections.
